

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
09 AOUT 2002
DEPOT N° 89500

PROJET DE TRAITE D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

80819526

- **La société CANON FRANCE SA**, société anonyme au capital de 128 440 000 Euros dont le siège social est situé à Courbevoie (92414), 17 Quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 738 205 269,

représentée par Monsieur Jean-Louis Grégoire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2002 .

Ci-après dénommée "Société Apporteuse",
D'une part

ET :

- **La société Canon Alsace Lorraine**, société par actions simplifiée au capital de 38 152 Euros, dont le siège social est situé à Courbevoie (92414), 17 Quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 441 124 344,

représentée par Monsieur Jean-Louis Grégoire, agissant es-qualité de représentant légal de la société CANON FRANCE SA, Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Associé Unique en date du 18 juillet 2002 .

Ci-après dénommée "Société Bénéficiaire",
D'autre part

dp

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les deux parties envisagent en application de l'article L236-22 du Code de Commerce, l'apport partiel d'actifs par la société CANON FRANCE SA de sa branche complète et autonome d'activités portant sur la commercialisation et le service après-vente de matériels bureautiques, informatiques, d'impression ou de transmission, exploitée dans les établissements de Strasbourg et Nancy au profit de la Société Bénéficiaire, la société Canon Alsace Lorraine.

Au terme de cette opération, l'activité sus-visée exploitée dans les établissements de Strasbourg et Nancy ci-avant mentionnés, serait, par le biais de cet apport partiel d'actif, affectée à la Société Bénéficiaire.

PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DU TRAITE D'APPORT, OBJET DES PRESENTES, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**1. DECLARATION DES PARTIES SUR LEUR SITUATION JURIDIQUE****1.1. Situation juridique de la Société Apporteuse**

CANON FRANCE SA est une société anonyme, de 128 440 000 Euros dont le siège social est situé à Courbevoie (92400), 17 Quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 738 205 269,

Elle a pour objet : l'achat, l'importation, la fabrication, la vente y compris à l'exportation, la location, la représentation :

- de tous appareils, accessoires et produits photographiques et cinématographiques (noir et couleur – muet et sonore) et de tous accessoires musicaux et sonores s'y rapportant,
- de tous appareils d'optiques, jumelles et longue vues, et de télégraphie,
- de tous appareils de téléphonie et de télévision,

- de tous matériels et équipements de bureau, y compris la mécanographie et l'informatique,
- de tous objets vendus sous la marque CANON ; et sous toutes autres marques dans la même branche d'activité,
- l'entretien, la réparation, la maintenance, la modification, et, en règle générale, toutes opérations de service après-vente sur tous les produits distribués par CANON FRANCE.

Son capital social est fixé actuellement à 128 440 000 Euros et est divisé en 8.450.000 actions d'une valeur nominale de 15,20 Euros chacune, entièrement libérées.

1.2. Situation juridique de la Société Bénéficiaire

La société Canon Alsace Lorraine, société par actions simplifiée au capital de 38 152 Euros, dont le siège social est situé à Courbevoie (92414), 17 Quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 441 124 344,

Elle a pour objet :

- la vente et l'achat de photocopieurs, fax, moteurs d'impression et tous autres matériels bureautiques, informatiques, d'impression, de transmission et de gestion de documents ou d'images,
- l'entretien, la maintenance, la réparation, la modification et, en règle générale, toutes opérations de service après-vente sur tous ces produits,
- l'étude, la vente de solution d'impression, de service d'impression assortis ou non de connexion à des réseaux informatiques,
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Son capital, fixé actuellement à 38 152 Euros est divisé en 2.510 actions de 15,20 Euros chacune, entièrement libérées.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Il n'existe aucune valeur mobilière émise par la société autre que des actions ordinaires.



Canon Alsace Lorraine n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux.

1.3. Liens juridiques entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire

A la date des présentes, la société **CANON FRANCE SA** détient la totalité du capital de la société **Canon Alsace Lorraine**.

2. BUTS ET MOTIFS DE L'APPORT

La société **CANON FRANCE SA** contrôlant la totalité du capital de la société **Canon Alsace Lorraine**, l'apport projeté est une opération de restructuration interne.

Cette opération est réalisée dans un souci de réorganisation de l'activité « value business » en France afin de permettre le redéploiement de la couverture commerciale française du Groupe tout en maintenant une centralisation du réseau indirect au siège social.

La finalité de l'opération projetée entre les parties aux présentes est de filialiser, au profit de **Canon Alsace Lorraine**, l'activité portant sur la commercialisation et le service après-vente de matériels bureautiques, informatiques, d'impression ou de transmission, exploitée dans les établissements de Strasbourg et Nancy, qui constitue de ce fait une branche complète et autonome d'activité.

3. CHOIX DU REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

En application de l'article L 236-22 du Code de Commerce, les parties déclarent qu'elles entendent soumettre le présent apport au régime juridique des scissions.

A cet effet, les Parties optent pour l'application de l'article L 236-21 du Code de Commerce. En conséquence, la Société Bénéficiaire ne sera tenue que de la partie du passif de la Société Apporteuse mise à sa charge ; elle ne sera pas débitrice solidaire des autres dettes de la Société Apporteuse qui ne lui sont pas transmises.

De son côté, la Société Apporteuse ne restera pas débitrice solidaire de dettes transmises par elle à la Société Bénéficiaire.

**



CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNEES ES-QUALITE ONT, PAR LES PRESENTES, ETABLI LE TRAITE D'APPORT SUIVANT :

1. BASES DE L'APPORT

1.1. Conditions de l'Apport

Les conditions de l'opération ont été déterminées sur la base des situations intermédiaires établies à la date du 31 mars 2002 par chacune des sociétés parties aux présentes.

De convention expresse, les parties conviennent que d'un point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de l'apport sera fixée au 1^{er} avril 2002.

Les sociétés participantes sont convenues de valoriser les actifs retenus et pris en charge en fonction de la valeur nette comptable figurant au bilan intermédiaire de la Société Apporteuse à la date du 31 mars 2002.

Une copie des situations comptables intermédiaires de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire est jointe en **Annexe 1**.

1.2. Désignation et évaluation des apports

La Société Apporteuse apporte à la Société Bénéficiaire, sous les conditions ordinaires et de droit, ce qui est accepté par cette dernière, l'ensemble des actifs ci-après désignés de l'activité de "commercialisation et de service après-vente de matériels bureautiques, informatiques, d'impression ou de transmission, exploitée dans les établissements de Strasbourg et Nancy" à charge pour la Société Bénéficiaire de supporter aux lieu et place de la Société Apporteuse le passif ci-après désigné ; l'ensemble des éléments actifs et passifs apportés constituant une branche complète et autonome d'activité, susceptible d'une exploitation autonome.



A. Actifs apportés

Les actifs apportés se décomposent comme suit, sans que cette énumération ait un caractère limitatif :

1. Éléments incorporels

Les fonds de commerce de « commercialisation et de service après-vente de matériels bureautiques, informatiques, d'impression ou de transmission » exploités dans les établissements de Strasbourg- Lingolsheim (67380) et de Nancy-Vandoeuvre les Nancy (54500) comprenant :

- La clientèle, l'achalandage, l'enseigne, le nom commercial, les archives commerciales, les pièces de comptabilité,
- Le droit de se dire successeur de l'apporteur, ainsi que le bénéfice de tous traités, conventions et marchés passés avec tous tiers, conclus dans le cadre de l'activité, et notamment les contrats de vente de matériel, de prestations de services et de fourniture de consommables.
- Le droit au bail des locaux à usage commercial situés à Strasbourg-Lingolsheim (67380) 10 allée des Foulons, tel qu'il résulte d'un contrat de bail à loyer commercial avec effet au 1^{er} mars 2001,
- Le droit au bail des locaux à usage commercial situés à Nancy-Vandoeuvre les Nancy (54500) 10 allée de la Forêt de la Reine, tel qu'il résulte d'un contrat de bail à loyer commercial avec effet au 1^{er} octobre 1998,
- Le fonds de commerce est apporté POUR MEMOIRE

L'ensemble des éléments incorporels apportés :POUR MEMOIRE

2. Éléments corporels

Tels qu'ils figurent dans les états comptables de la Société Apporteuse :

- pour un montant brut de 439.941 Euros amorti à concurrence de 354.520 Euros,

Soit un montant net de 85.421 Euros

3. Des stocks

- pour un montant brut de 192.857 Euros faisant objet d'une provision d'un montant de 57.857 Euros,

Soit un montant net de 135.000 Euros

4. Des avances et acomptes sur commandes

- pour un montant brut de 18.712 Euros ne faisant l'objet d'aucune provision,

Soit un montant net de 18.712 Euros

5. Des créances d'exploitation

- pour un montant brut de 3.113.303 Euros faisant l'objet d'une provision d'un montant de 44.035 Euros,

Soit un montant net de 3.069.268 Euros

6. D'autres créances

- pour un montant brut de 147.025 Euros ne faisant l'objet d'aucune provision,

Soit un montant net de 147.025 Euros

7. Des disponibilités

- pour un montant de 1.890.987 Euros,

Soit un montant net de 1.890.987 Euros

8. Charges constatées d'avance

- pour un montant brut de 143.772 Euros ne faisant l'objet d'aucune provision,

Soit un montant net de 143.772 Euros

SOIT UN TOTAL DE L'ACTIF A TRANSMETTRE DE 5.490.185 Euros

Ces apports constituent l'intégralité des actifs de la branche apportée. Il est spécifié que dans le cas où, par suite d'erreurs ou d'omission, certains éléments de l'actif n'auraient pas été énoncés, dans le présent acte, ces éléments seraient réputés la propriété de la Société Bénéficiaire, à laquelle

ils seraient transmis de plein droit sans que cette transmission puisse donner lieu à une rémunération complémentaire.

B. Passif pris en charge

L'apport de la Société Apporteuse est effectué sous réserve pour la Société Bénéficiaire de prendre en charge le passif de la Société Apporteuse, afférent à la branche d'activité apportée, comprenant les éléments suivants, tels qu'ils figurent au bilan établi au 31 mars 2002 :

1. Des provisions pour risques

- pour un montant de 13.397 Euros

Soit un montant net de 13.397 Euros

2. Des provisions pour charges

- pour un montant de 42.037 Euros

Soit un montant net de 42.037 Euros

3. Des dettes d'exploitation

Comprenant :

-Des dettes fournisseurs et comptes rattachés,
pour un montant de 2.325.157 Euros

-Des dettes fiscales et sociales,
pour un montant de 1.477.695 Euros

Soit un montant net de 3.802.852 Euros

4. Des dettes diverses

-Des dettes sur immobilisations et comptes rattachés,
pour un montant de 2.049 Euros

-Des autres dettes,
pour un montant de 67.689 Euros

Soit un montant net de 69.738 Euros

Les annexes sont les suivantes :

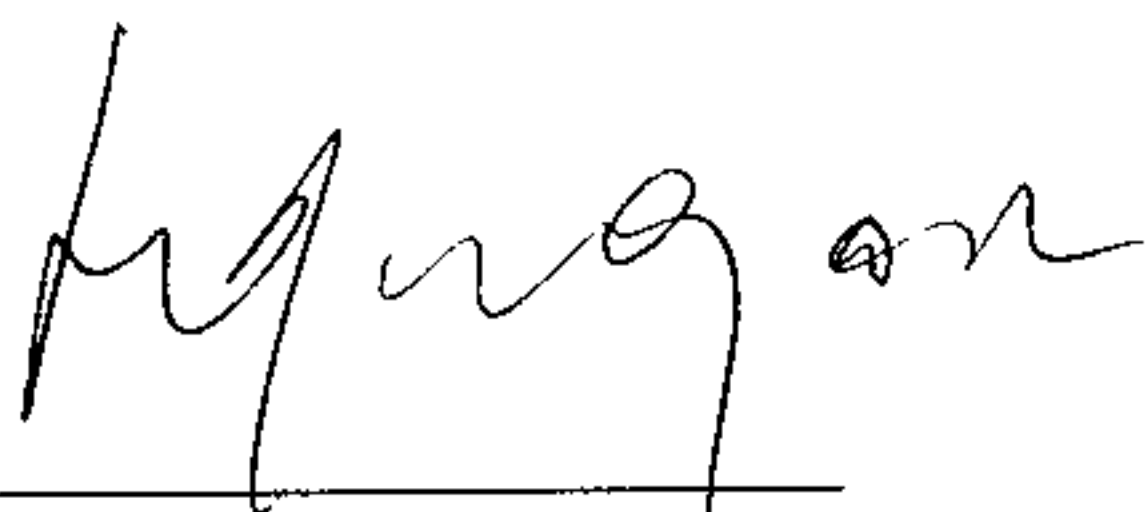
Annexe 1. : Situations comptables au 31 mars 2002

Annexe 2. : Etat des inscriptions

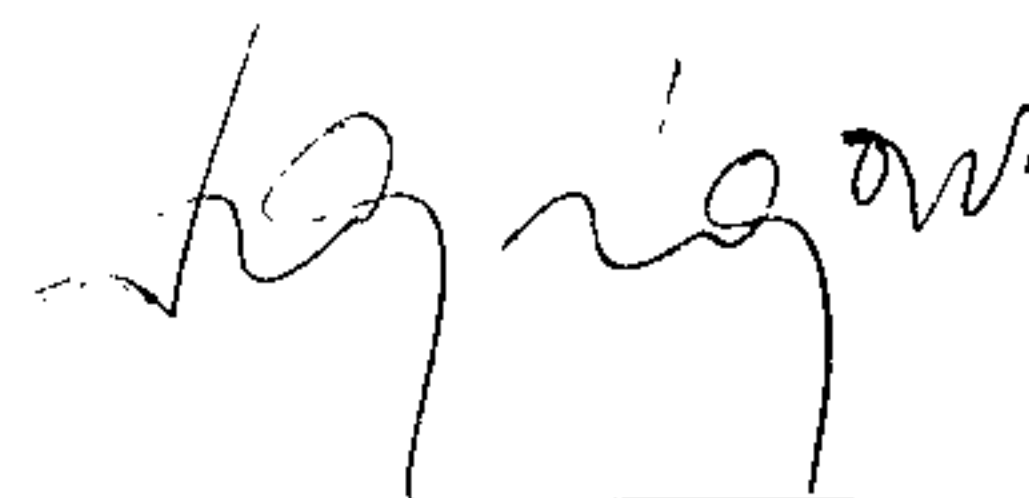
Annexe 3. : Contrat d'approvisionnement

Annexe 4. : Liste du Personnel

Fait à Courbevoie
Le 18 juillet 2002
En huit (8) exemplaires originaux.



**Pour la Société Apporteuse
Monsieur Jean-Louis Grégoire**



**Pour la Société Bénéficiaire
Monsieur Jean-Louis Grégoire**

CANON ALSACE LORRAINE

situation comptable avant apport au 31 mars 2002

Montants exprimés en Euros

<i>Actif</i>	avant apport
Disponibilités	38 152
Total	38 152

<i>Passif</i>	avant apport
Capital	38 152 *
Total	38 152

* soit 2 510 actions de 15,20 euros



